

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 13 février 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGUAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL.
Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Bernard ANDOURENC, Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Baya ALGUAY,
Madame Geneviève AMEN, à Monsieur Vincent COLOM,
Monsieur Serge SERIEYS, à Monsieur Rinaldo PUGLISI,
Madame Janine BARENS, à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Alexia CAILLOUX, à Monsieur Xavier BORIES,
Monsieur Kadda BOUMESLA à Madame Angéline BLANC.

Etaient excusés

Monsieur Stéphane AYMARD,
Monsieur Christian NOCAUDIE.

Était absent

Monsieur Siegfried FRANZ.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Daniel BARRERE représentant M le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**7. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LADEN PETIT TRAIN
-CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS – AQUISITION FONCIERE A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET**

Dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil d'administration de l'Office a validé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Laden – Petit train. Cette convention a été signée le 16 mai 2020.

La deuxième opération de reconstitution de l'offre porte sur la construction de 18 logements sur une parcelle située avenue Albert 1^{er}, mitoyenne au Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et cadastrée section BX n°59 appartenant à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Une estimation de la valeur vénale de cette emprise a été demandée par la Communauté d'Agglomération à la Direction Générale des Finances Publiques le 21 mars 2022.

La valeur vénale est établie à 175 000,00 € pour 4000 m² avec une marge de négociation de 20%.

Vu les contraintes liées à la situation géographique et aux prescriptions d'urbanisme et de construction qui sont imposées par le PLU, la parcelle à céder ne peut dépasser 3000m².

L'Office et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet se sont accordés sur un prix de vente, marge de négociation comprise de 35 euros du m².

La surface de l'emprise nécessaire sera ajustée après validation de l'esquisse réalisée par le maître d'œuvre.

Après examen, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'acquérir une partie de l'emprise cadastrée section BX parcelle n°59 auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet après élaboration de l'esquisse du projet de construction pour un prix de 35€ du m²,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 13 février 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS

